

Charles VII avec Agnès Sorel, mais ouvertement avec Diane de Poitiers, le règne des *favorites*. Après lui, Charles IX avec Marie Touchet, Henri IV avec Gabrielle d'Estrées, Louis XIII avec Mlle de La Fayette et d'autres, Louis XIV avec Mme de Montespan et d'autres, Louis XV avec Mme de Pompadour et la Du Barry, obéissent à l'influence licencieuse de la Renaissance antichrétienne.

Il en est de même des droits et des libertés populaires reconnus et respectés au Moyen âge. Sous la Renaissance, les princes n'ont plus ce souci. François Ier termine ses ordonnances par cette formule invariable : *Tel est notre bon plaisir*.

Les légistes, conseillers et complices, remplacent, auprès du trône le prêtre modérateur et censeur. Ce sont ceux qui ont posé ce principe : " Ce qui plaît au prince a force de loi. *Quod principi placuit legis habet vigorem.*"

*Ces cruels démolisseurs du Moyen âge, dit Michelet, furent les tyrans de la France.*

Ennemis de l'Eglise, ils reviennent au droit pénal romain, à la torture et aux bûchers proscrits par le droit canonique jusqu'au quatorzième siècle. La sorcellerie antique reparait et les juges laïques brûlent les sorciers par milliers. *Le seizième siècle, qui fut le grand siècle du scepticisme, dit Charles Louandre, fut aussi le grand siècle de la sorcellerie. Il fut plus crédule et plus cruel que les siècles précédents.* Jusqu'au dix-huitième les tribunaux laïques appliquent le feu et la torture.

L'astrologie judiciaire et la magie marchaient de pair avec la sorcellerie. Charlemagne avait rendu des édits contre ces deux superstitions. Deux papes les avaient anathématisées. Elles ont surtout sévi sous la Renaissance et au dix-septième siècle. Henri III, Louis XIII et Louis XIV les frappèrent des peines les plus sévères.

Voilà l'œuvre et l'esprit de la Renaissance ! Et c'est elle que vantent de prétendus libéraux, de prétendus savants ! Et c'est le Moyen âge qu'ils décrient ! Je ne crois pas qu'il y ait un second exemple d'une telle ignorance ou d'un tel parti pris des anticléricaux.

Je me trompe : il y en a un autre à propos de l'Inquisition. Sans doute il s'y commit bien des excès et des cruautés qu'on doit regretter : mais ceux qui en accusent l'Eglise paraissent encore ignorer que ce n'est pas elle qu'on en doit accuser, que